

**Déclaration liminaire de la FSU
au CHSCTA du 15 octobre 2021
Académie de Strasbourg**



Madame la rectrice, madame la Secrétaire générale, madame la DRH, mesdames et messieurs les membres du CHSCTA,

Avec quinze jours de décalage sur la date primitivement retenue, ce CHSCTA sera amené à faire un **bilan d'une rentrée** encore sous la menace épidémique, même si, et c'est heureux, les taux d'incidence ne cessent de baisser dans notre académie et dans tout le pays, à l'exception notable de certains outre-mers. Si la situation sanitaire globale s'améliore, les méthodes du ministre ne changent guère : protocole bâti à la hâte à la fin de l'été sans aucune consultation des syndicats et sur ordre de l'Élysée qui s'inquiétait des critiques des parents et des médias, ledit protocole étant diffusé dans la presse avant-même que les professionnels n'en soient informés, si bien que *Le Journal du Dimanche* finira un jour par remplacer le B.O. et la lettre interne du ministère. Une rentrée qui s'effectue comme si rien ne s'était passé depuis deux ans : programmes inchangés alors que beaucoup d'élèves fragiles ont accumulé des retards, « oubli » dans un premier temps des personnels vulnérables dont la situation ne fut réglée que tardivement, classes surchargées sans capteur de CO₂, l'initiative en étant laissée à des collectivités locales lourdement endettées qui ne pourront en assumer la charge...

Les questions sanitaires ne devraient plus cette année monopoliser notre instance et c'est un mieux ! Car la pandémie nous a trop longtemps détournés des appels au secours des personnels qui s'expriment souvent dans les **fiches SST** que nous examinons en CHSCT départemental. Or que disent ces fiches ? Principalement dans le premier degré que l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers est une source de stress au mieux, au pire d'épuisement professionnel pour les enseignants et AESH du premier degré. Vous ne pouvez plus ignorer, madame la rectrice, ces personnels qui sont insultés, battus, mordus et qui parfois, de surcroît, font face à des parents dans le déni ou/et agressifs, sous les yeux d'IEN qui ne sont pas toujours en soutien. Principalement dans le second degré, ces fiches nous disent que les rapports hiérarchiques se tendent dans certains établissements au point que nulle médiation nul dialogue n'est plus possible. Car ces établissements, madame la rectrice, ils vous ont été signalés depuis longtemps, ici même, ou par l'intermédiaire de la direction des ressources humaines. Nous ne parlons pas des CHSCTD et des DSDEN qui semblent toujours dessaisis à votre profit de ce type de situation. Des situations bien connues : lycée Pasteur, lycée de Bouxwiller, lycée Mathis,

collège d'Illzach, collège du Ried, l'EREA... Pour ces établissements qui comptent des dizaines de personnels en souffrance, que fait l'institution ? Nous serions tentés de dire rien puisque lorsque nous observons ces établissements, nous ne voyons aucune amélioration. Pour la FSU, il est intolérable de savoir que des personnels sont toujours en souffrance et en arrêt maladie, deux ans après que nous vous avons alertée. Pourtant il est de votre responsabilité de garantir leur santé au travail.

Un autre aspect alourdit considérablement la charge de travail des enseignants et des personnels de vie scolaire : les **effectifs pléthoriques**. 32, 33 élèves en collège, est-ce un pays développé et soucieux des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants ou est-ce les effectifs fluctuants et mal contrôlés d'un pays déshérité ? Et que dire des 30 élèves en maternelle ? Des 36 à 37 élèves en lycée ? Plus d'élèves pour les personnels c'est une charge de travail alourdie sans aucune reconnaissance de l'institution. Ce sont des copies supplémentaires, une gestion de classe plus difficile... ou plus prosaïquement des chaises manquantes, des tableaux cachés par des poteaux, des ordinateurs utilisés par trois voire quatre élèves... Et que dire des conséquences sur les conditions de sécurité ? Issue de secours condamnées ou inaccessibles dans beaucoup de salles de classe, pendant que le rectorat attend peut-être un nouveau Pailleron pour réagir. On cédera encore à la facilité du jeu de ping-pong bien connu en nous répondant que l'État n'est pas propriétaire des murs et que cela relève de la responsabilité des collectivités : nous disons ici que l'État est l'employeur et reste responsable de la sécurité de ses personnels.

Notre institution est mal en point et elle est dotée d'une **médecine de prévention misérable**. Non que les personnels de la médecine de prévention soient en cause, nous voulons saluer ici leur travail. Mais face à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, dans les écoles, les établissements scolaires et jusque dans vos services, madame la rectrice, ici, au rectorat, les moyens attribués à la prévention n'augmentent nullement. Ne parlons même plus de cette visite médicale obligatoire tous les cinq ans : si l'État contraint les entreprises privées à appliquer cette règle, ce que nous approuvons, il ne l'applique pas à ses services !

Cette année, le CHSCTA consacrera ses visites thématiques à l'inclusion, sous l'angle des conditions de travail des personnels concernés. Nous évoquerons aussi aujourd'hui la situation de la Division des Examens et Concours. C'est pour nous l'occasion de rappeler ici qu'il y a dans notre institution des sous-hommes, plus souvent d'ailleurs des sous-femmes : les **AESH et les vacataires**. Pour moins de 800 euros par mois, c'est à dire pour une somme inférieure au seuil de pauvreté, les AESH doivent s'occuper, souvent au pied levé et sans formation, d'un ou deux ou trois élèves, sur plusieurs niveaux, dans plusieurs écoles, et n'ont pas leur mot à dire sur les missions qui leur sont confiées. Lorsqu'ils sont affectés en milieu rural, les frais de transports sont élevés et restent à leur charge. Avec grand étonnement l'institution constate qu'il est difficile d'en recruter...

Les vacataires, statut qui n'existe que dans la fonction publique, sont ce que l'on appelait autrefois des travailleurs à la tâche... ils ne bénéficient d'aucun acquis du droit du travail en matière de congé... Ils peuvent ainsi travailler six mois d'affilée sans disposer d'autre chose que du repos dominical... loué soit le Concordat ! Ici aussi, il semble que ces personnels soient difficiles à recruter, et même, quand vos services, madame la rectrice, leur offre la généreuse possibilité d'effectuer une nouvelle vacation, ces ingrats dédaigneraient la proposition !

On pourrait rêver d'une autre situation : un pays dans lequel le ministre de l'éducation consulterait les organisations syndicales avant toute rédaction de protocole sanitaire. Un pays où des enseignants supplémentaires seraient recrutés pour pallier les déficits d'apprentissage liés à la pandémie. Un pays où chaque élève en situation de handicap ou à besoins particuliers disposerait d'un enseignant formé qui le suit dans sa classe en plus de l'enseignant de la classe. Un pays où la médecine du travail a les mêmes exigences et les mêmes moyens importants dans le privé et dans le public. Ce pays irréel n'existerait que dans les doux rêves de syndicalistes éternellement mécontents. Non, madame la rectrice, ce pays c'est l'Allemagne, ce sont les Pays Bas, c'est l'Italie, c'est la Suède...

Enfin, en ce jour particulier, nos pensées vont vers Samuel Paty, sa famille et ses collègues.